



Dispensé de timbrage

TOULON CTC

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le
17 janvier 2014

L'édito

Pour une école plus égalitaire, restons mobilisé-es !

Alors que le ministère vient d'annoncer la dotation de 100 postes supplémentaires pour l'académie de Nice pour la rentrée de septembre 2014, cette dotation s'avère insuffisante pour compenser les nombreuses suppressions de postes de ces dernières années et répondre aux besoins de notre école.

Les changements sont nécessaires, les résultats de l'enquête PISA le montrent. En effet, il ressort de cette enquête un accroissement des inégalités scolaires. De plus en plus d'élèves sont en difficulté et ces difficultés s'accroissent. Or, l'un des moyens de réduire ces inégalités est d'avoir un RASED restauré et développé, présent dans toutes les écoles et sur tout le territoire. Suite au démantèlement des RASED, ceux-ci ne peuvent plus intervenir dans de nombreuses écoles. Le collectif RASED, dont est membre le SNUipp-FSU, souligne que les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires contribuent à la réussite de tous les élèves en proposant des solutions adaptées à ceux pour lesquels l'école ne va pas de soit. Ils permettent aussi de prévenir l'échec scolaire le plus tôt possible.

Une école plus égalitaire implique aussi la même école sur tout le territoire. Or

, la réforme des rythmes scolaires proposée par le ministre va engendrer des disparités territoriales. Un cadrage national est nécessaire tout en laissant la possibilité de calendriers dérogatoires. Quant aux activités périscolaires, elles seront de qualité différente selon les communes et leur coût variera ce qui entraînera des inégalités. Pour éviter celles-ci, il faut dégager des financements pour respecter les principes de qualité, d'égalité, de laïcité et de gratuité. Tous les élèves doivent pouvoir bénéficier de ces activités partout.

Restons mobilisé-es pour une autre réforme des rythmes et pour donner des moyens à l'école.

Marie-Pierre BURLANDO
Membre du
Bureau départemental
du SNUipp-FSU Var



Sommaire

Page 1 Édito.
Page 2 Action, actualité.
Page 3 Rentrée 2014.
Page 4 Stage ASH
Page 5 RAFF
Page 6 Chantiers métiers,
Page 8 RIST, stages.

Directrice de publication : Maude FAVENNEC
Mensuel : n° 257

Prix au numéro : 0,76 €

N° de commission paritaire : 0 515 S 07337

Imprimé par Marim Imprimerie Toulon

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Curie 83160 LA VALETTE

Tél : 04.94.20.87.33 Fax : 04.94.20.87.34
E-mail : snu83@snuipp.fr Site : <http://83.snuipp.fr>



Bulletin imprimé et diffusé grâce à la
cotisation des adhérents du SNUipp.



Après la grève du 5 décembre

Dès maintenant, la réforme doit être suspendue et des discussions doivent s'ouvrir. Poursuivons tous ensemble !



Toulon, le 5 décembre

4 enseignant-es sur 10 en grève le 5 décembre dernier, la mobilisation ne faiblit pas.

Comme l'indique la publication du sondage Institut *Harris Interactive* pour le SNUipp-FSU, les attentes des enseignants du primaire sont fortes. Le métier est de plus en plus complexe et les conditions de son exercice restent difficiles. Pouvoir bien faire son métier au service de la réussite des élèves constitue une demande urgente. L'enquête PISA confirme l'importance de

démocratiser la réussite de notre école, parce qu'il est aujourd'hui insupportable de voir les écarts se creuser entre ceux qui réussissent le mieux et les 20% d'élèves les plus en difficulté issus des milieux les plus défavorisés. Il est donc urgent d'inverser cette tendance. Ce n'est pas qu'une question de rythmes. Aujourd'hui cette réforme mal pensée est largement contestée et suscite l'exaspération dans beaucoup d'écoles. Cela ne peut plus continuer ainsi. Le SNUipp-FSU demande

qu'il n'y ait pas de généralisation à la rentrée prochaine. Dès maintenant, la réforme doit être suspendue et des discussions doivent s'ouvrir immédiatement pour écrire un nouveau décret des temps scolaires.

La réussite de tous les élèves se construit d'abord et avant tout sur le temps scolaire. Cette ambition réclame un mieux d'école qui conjugue l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et celle des conditions de travail des enseignants. Pour le SNUipp-FSU, la priorité au primaire, ce doit être des mesures concrètes qui se vivent dans les écoles en s'appuyant sur le professionnalisme des enseignants : baisse des effectifs, formation continue, déploiement du « plus de maîtres que de classes », temps pour le travail en équipe, confiance envers les enseignants, revalorisation du métier avec notamment l'alignement de l'ISAE sur l'ISOE du second degré... la priorité au primaire a besoin d'un coup d'accélérateur. Le ministre doit y répondre.

Contre le racisme

Manifestations dans tout le pays le 30 novembre.



Toulon, le 30 novembre

Une cinquantaine d'organisations, dont le SNUipp-FSU, appelaient à marcher contre le racisme. A Toulon, plusieurs centaines de manifestant-es ont défilé depuis le Parvis des Droits de l'Homme jusqu'à la Préfecture. Victime de plusieurs exactions à Paris, Orléans et Bordeaux organisées par des personnes se réclamant du « printemps français », le SNUipp-FSU réaffirme son engagement en faveur de l'éducation contre toutes les discriminations.

Ces agressions ont été condamnées par de très nombreux acteurs de la communauté éducative. Ces tentatives d'intimidation n'empêcheront en rien le SNUipp-FSU de poursuivre son engagement total pour que l'école soit le lieu de la promotion de l'égalité, du respect de l'autre et de ses différences et de la lutte contre toutes les formes de discrimination.

**Retrouvez le
SNUipp-FSU du Var
en ligne :**



Facebook :

www.facebook.com/snuipp.var



Site web :

83.snuipp.fr

Rentrée 2014 : le compte n'y est pas !

Dotation insuffisante pour les écoles ! Renvoyez l'enquête carte scolaire et luttiez avec le SNUipp-FSU !



Le ministère vient de présenter la répartition académique des 2 415 postes supplémentaires programmés dans les écoles pour la rentrée 2014.

Après les années de coupes claires, le SNUipp-FSU acte positivement ces créations qui profiteront aux écoles. Mais, au regard de la situation de notre école, cette dotation reste insuffisante. Le primaire part de tellement loin, que même cette deuxième année de dotation positive – en retrait par rapport aux 3 046 postes de l'an dernier - ne répondra pas encore à tous les besoins et ce d'autant que plus de **30 000 élèves supplémentaires** sont attendus.

Mesures d'allègement en éducation prioritaire intégrées dans ces dotations

Le ministère a aussi confirmé au SNUipp-FSU que ces dotations englobaient les mesures d'allègement de service pour les PE en Education prioritaire.

Le SNUIPP-FSU a rappelé que dans un premier temps, ce devait être à minima tous les enseignants exerçants dans le périmètre de l'actuel Eclair qui devait en bénéficier. Il a écrit avec la FSU en ce sens au ministre.

L'académie de Nice (Var et Alpes Maritimes) bénéficiera de 100 postes supplémentaires.

Pour rappel, au regard des besoins, le SNUipp-FSU Var estime qu'il manque près de 200 postes d'enseignants varois (adjoints, RASED, remplaçants,...) pour assurer l'année scolaire en cours.

Comme chaque année, le SNUipp-FSU Var sera à vos cotés pour empêcher toute fermeture de poste ou pour demander la création d'un poste d'enseignant dans votre secteur.

Contactez votre syndicat afin de créer et d'organiser les mobilisations.

Ensemble nous sommes plus forts !

Pensez également à renvoyer l'enquête carte scolaire qui permet à vos élu(e)s du personnel du SNUipp-FSU de préparer dans les meilleures conditions le Comité Spécial Départemental.

Les opérations de cartes scolaires repoussées après les élections municipales

Le ministère a aussi annoncé que les mesures définitives de cartes scolaires départementales seraient reportées après les élections municipales. Le SNUipp-FSU est intervenu en alertant le ministre : cette décision va décaler toutes les procédures de préparation de la rentrée : gestion des ouvertures et des fermetures de postes, mutations des enseignants,...

Tout risque de se faire dans l'urgence avec la complexité supplémentaire d'un dossier des rythmes scolaires toujours controversé. Le temps politique n'est pas celui de l'école. Pour notre part, nous souhaitons que la rentrée scolaire se prépare en toute sérénité.



Aurélie SANCHEZ et Cédric TURCO
Élus SNUipp-FSU Var au Comité Technique Académique

Envoyez au SNUipp-FSU l'enquête « carte scolaire 2014 » ainsi que l'enquête complémentaire concernant les besoins en RASED.

Scolariser un élève en situation de handicap

Un défi quotidien qui a été l'objet du stage de formation syndicales organisé par le SNUipp-FSU à St Maximin le 12 décembre dernier.



Stage du SNUipp-FSU à St Maximin

Si scolariser un élève en situation de handicap est devenu un acte banal dans les écoles, il reste de l'ordre de l'exploit sportif au quotidien pour l'enseignant. En effet, la loi de 2005 présente une avancée incontestable du point de vue idéologique, mais elle ne donne toujours pas les moyens réels de proposer une scolarité de qualité à ces élèves. Les difficultés sont quotidiennes tant du point de vue élève, qu'enseignant.

Combien d'élèves en situation de handicap sont mis en situation d'échec dès le jour de la rentrée scolaire en n'ayant pas d'AVS pour les accompagner ? Combien d'élèves

restent en souffrance dans les classes, faute de place dans des établissements plus adaptés ? Combien d'élèves mettent des années à recevoir le matériel qui va leur permettre de surmonter leur handicap ?

Pour l'enseignant, avant 2005, aucune heure de formation initiale n'était consacrée à cette question. Après 2005, 3h sont prévues pour balayer la totalité

de l'immense champ qu'est l'ASH... Ce manque de formation génère forcément des difficultés dans la pratique enseignante et très souvent une remise en question de celle-ci. Au lieu de pouvoir être épaulé par l'institution face à cette situation nouvelle (outils, moyens humains, temps de formation) l'enseignant se retrouve seul. Il pourrait renoncer mais les travaux des chercheurs et notamment ceux de Frédéric Grimaud, montrent qu'au contraire, il trouve des solutions, il « bricole » au sein de la classe, et au sein d'équipes solidaires. Mais la sensation d'être « empêché » de travailler reste très présente.

Pour le SNUipp-FSU, il ne faut pas laisser les difficultés rencontrées se transformer

en souffrance au travail, d'où l'idée d'organiser ce stage, avec pour but de permettre aux enseignants d'échanger sur le sujet, de mettre à jour ce qui fait la difficulté, de proposer quelques pistes... Cette journée a permis également de réaffirmer les conditions nécessaires pour une scolarisation des élèves en situation de handicap de qualité.

- Plus de **départs en formation CAPA-SH**, plus de **formation initiale et continue**
- Des **formations et postes RASED**
- Renforcer la présence **d'AVS-co et AVS-i** et les former
- Plus **d'enseignants référents** avec des moyens (synonyme d'orientations plus rapides, plus adaptées)
- Renforcer le maillage en CLIS et surtout ULIS sur l'ensemble du territoire
- Assurer l'accès à **de réelles formations professionnelles et qualifiantes** pour ces élèves
- Plus de moyens pour organiser la **scolarité en temps partagés** (entre école et établissements spécialisés)
- Revoir les **horaires et rémunération** des enseignants dans les ESMS
- Garantir la **limitation d'effectif** à 12 en CLIS 10 en ULIS

Trois questions à Frédéric Grimaud...

Pourquoi la scolarisation d'un élève en situation de handicap peut-elle engendrer des difficultés dans la pratique de l'enseignant ?

Tout d'abord, comme tout travailleur, l'enseignant a besoin de savoir « ce qu'il doit faire ». Or en matière de scolarisation d'élèves en situation de handicap, la prescription est maigre, et parfois contradictoire. Cette prescription arrivant d'en haut est retravaillée par des dispositifs plus proches du terrain, comme la formation ou le collectif de travail. Mais là encore les ressources sont insuffisantes pour pouvoir définir efficacement « ce qu'il faut faire », sans parler de « comment faire ce qu'il faut faire ». A cela se rajoutent d'un côté les difficultés que vit l'école (nombre d'élèves par classes, manque de personnel spécialisé, fonction d'AVS...) et de l'autre une orientation normalisante de l'école qui interroge la place des élèves en situation de handicap. Ces difficultés d'exercice du métier, d'origines diverses, ne sont pas à prendre à la légère car en altérant la capacité des enseignants à faire du bon travail on altère leur santé au travail.

Comment l'enseignant peut-il surmonter les difficultés rencontrées ?

Malgré les difficultés nichées dans l'organisation du travail, les enseignants font preuve d'efficacité. D'efficacité « malgré tout » pourrait-on dire. A force de bricolages, de tâtonnements, d'aménagements... ils font preuve de créativité et arrivent à réorganiser leur travail pour agir efficacement. Cette efficacité se situe entre le sens que chacun donne à son travail et les effets en retour qu'il provoque. Entre les deux il faut faire des compromis, en permanence. Par exemple dans notre recherche, nous avons montré comment une enseignante accueillant une élève en situation de handicap détournait l'AVS de cette élève pour gérer le

comportement d'autres élèves de la classe. Cette ruse s'explique en partie par un souci chez cette dernière de se préserver au travail. Une considération ergonomique que l'on ne peut négliger si on veut comprendre ce qui se joue dans le réel de la situation de classe.

Quels outils peuvent-être mis en place pour l'aider ?

Pour agir efficacement, le travailleur a effectivement besoin d'outils (entendu au sens large : objets, gestes professionnels, dispositifs...). Nous avons remarqué deux choses. Tout d'abord, un outil doit répondre à un problème rencontré dans une situation propre de travail, par un sujet en particulier. A ce titre, pour être efficace, il ne peut être importé de l'extérieur de cette situation de travail et doit répondre à la fois aux buts que se fixe l'enseignant et à la fois à des considérations ergonomiques. Ensuite, l'enseignant doit « mettre à sa main » cet outil et cela demande du temps, des essais... Pour ce qui est des outils déployés par les enseignants scolarisant des élèves en situation de handicap, notre recherche a montré qu'ils étaient souvent puisés dans l'histoire du métier. Il ne s'agit pas d'outils « inventés » pour intégrer des élèves à besoins particuliers, mais des outils ordinaires du métier enseignant renouvelés par une situation de classe « extra-ordinaire ». Ainsi de notre point de vue, outiller les enseignants pour accueillir des élèves en situation de handicap passe d'abord par renforcer les gestes de métier. Aussi plutôt que de tenter de faire pénétrer dans le métier des outils refroidis conçus à l'extérieur de la situation de travail, nous pensons qu'il est préférable de développer des collectifs de travail qui sont les plus à même de créer, à l'aide de la riche histoire et de la culture du métier, les outils les plus adaptés pour répondre à un enjeu de tailler : scolariser les élèves en situation de handicap dans des classes ordinaires.

La retraite additionnelle de la fonction publique

La RAFP est un fonds de pension public qui verse en sus de la pension principale une prestation additionnelle de retraite prenant en compte les primes et rémunérations accessoires .

Dans le cadre de la réforme des retraites menée en 2003, il a été institué un régime obligatoire, par points, permettant aux fonctionnaires des trois fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière) d'acquérir une retraite à partir de cotisations acquittées sur la base des rémunérations accessoires au traitement indiciaire : le régime de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP). La RAFP est donc un fonds de pension public qui verse en sus de la pension principale une prestation additionnelle de retraite qui prend en compte les primes et rémunérations accessoires versées aux fonctionnaires au cours de leur période d'activité.

L'ensemble des éléments de rémunération accessoire (éléments de rémunération de toute nature, soumis à la CSG qui n'entrent pas dans le calcul de la pension principale, tels que les primes, les heures supplémentaires, les indemnités ou les avantages en nature) constitue l'assiette de cotisation.

Dans le premier degré, de nombreuses indemnités sont concernées : indemnités fonctionnelles, études, cantines, indemnités de direction... *Sont donc exclus*, les éléments de rémunération déjà "cotisés" : traitement indiciaire, Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI),



indemnités de sujétion spéciale et éléments de rémunération reçus au titre d'une activité lucrative privée. Sont également exclus les indemnités et primes remboursant ou compensant des frais (ISSR par ex.)

Converties en points, les cotisations alimentent un compte individuel retraite, consultable en ligne à partir du site internet www.rafp.fr. Le nombre de points acquis ainsi que le montant de la prestation sont calculés à partir de valeurs du point fixées chaque année par le conseil d'administration de l'ERAFP.

On peut disposer de cette prestation sous forme de capital* à partir de l'âge légal de départ à la retraite soit à

partir de 60 ans (et progressivement à 62 ans, conformément à l'évolution de l'âge légal de la retraite).

**Pour trouver des exemples de versement en rente, il faut soit provenir d'un corps de la fonction publique bénéficiant de primes et indemnités élevées soit imaginer quelqu'un qui aurait cotisé 35 ans.*

D'un point de vue syndical :

En créant ce régime de RAFP, l'État a ainsi détourné la revendication syndicale du SNUipp d'intégrer les primes et indemnités au traitement pour le calcul de la pension.

Il n'aura guère d'effet sur le montant de la pension des enseignants actuellement en milieu ou fin de carrière en particulier pour ceux des écoles qui touchent peu de primes.

D'autre part, la RAFP fonctionne en « répartition provisionnée », c'est-à-dire qu'il est constitué une réserve financière qui fait l'objet de placements avec ce qu'on sait de leur caractère aléatoire et de leur rendement incertain.

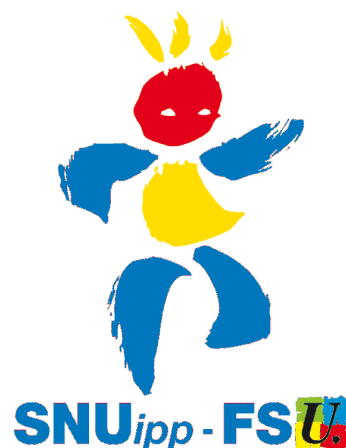
La seule possibilité légitime de mettre fin à cette situation est de sortir totalement de la capitalisation. Une intégration des indemnités et des primes dans la grille des fonctionnaires aurait pour effet un supplément de pension toujours supérieur à celui fourni par la retraite additionnelle.

Le SNUipp-FSU informe

Comme chaque année, le SNUipp-FSU publiera les résultats des CAPD dans son bulletin départemental, dont le Mouvement 2014 (publication des affectations prévues avec noms et barèmes, permettant ainsi à chaque collègue de vérifier sa propre situation), mais aussi sur son site internet. Si vous ne souhaitez pas que les informations concernant votre situation soient publiées, ou si vous ne souhaitez pas recevoir la

presse et les différents courriers du SNUipp-FSU à l'issue des travaux des commissions paritaires (promotions, Mouvement, stages, etc), informez dès maintenant le SNUipp-FSU.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez le syndicat .



Analyse des premiers chantiers ouverts

Alors que s'ouvrent les premiers chantiers sur les métiers des personnels enseignants et d'éducation, le SNUipp-FSU se présente dans un esprit ouvert mais déterminé à obtenir des avancées concrètes pour les enseignants des écoles.

Le 18 novembre le ministre ouvrait treize chantiers sur les métiers des personnels enseignants et d'éducation. Pour le SNUipp-FSU, c'est maintenant que doit se décliner concrètement l'engagement de la priorité au primaire en faveur de

ceux qui font l'école au quotidien. « Direction d'école », « RASED », « maîtres formateurs », « conseillers pédagogiques » et « enseignants des écoles », les cinq chantiers mis sur la table pour le premier degré par le ministre

doivent déboucher sur des mesures significatives pour des enseignants en quête de reconnaissance et d'amélioration de leurs conditions d'exercice du métier.

Chantier métier direction d'école

Les mesures ministérielles restent à la marge sur le temps. On note de premières avancées sur l'indemnitaire (4 classes et moins) et la simplification administrative à condition de la rendre concrète dans les écoles. D'une manière générale, les mesures sur le temps de décharge, l'indemnitaire et de l'aide administrative restent encore insuffisantes. Le SNUipp-FSU continue d'agir pour améliorer concrètement la situation de la direction d'école.

Temps de décharge :

- Passage de la décharge de rentrée passe de deux à quatre jours pour les écoles de moins de quatre classes.
- rentrée 2015 : une journée de décharge mensuelle pour les écoles de trois classes et 1/3 de décharge hebdomadaire pour les écoles à neuf classes
- rentrée 2016 : une journée de décharge mensuelle pour les écoles de deux classes et 1/3 de décharge hebdomadaire pour les écoles à huit classes.

APC : - Pour les écoles de 3 et 4 classes, 18 heures de décharge d'APC au lieu des 9 heures actuelles, soit l'équivalent d'une journée et demi par an. Mais rien de nouveau pour les écoles d'une à deux classes qui restent à 6h de décharge.

- Pour les écoles de plus de 4 classes, dispense totale des heures d'APC, ces heures étant assurées par les autres enseignants.

ISS : l'alignement de la part d'ISS pour les directions à 4 classes sur la catégorie supérieure est une avancée même si le SNUIPP-FSU avait demandé que les 1 à 3 classes bénéficient comme les 4 classes d'une indemnité à 700 euros. Pour le SNUipp, c'est une réelle revalorisation de l'indemnité de direction qui s'impose.

Formation, affectation, amélioration de carrière :

http://83.snuipp.fr/IMG/pdf/analyse_chantier_direction.pdf

Chantier métier RASED

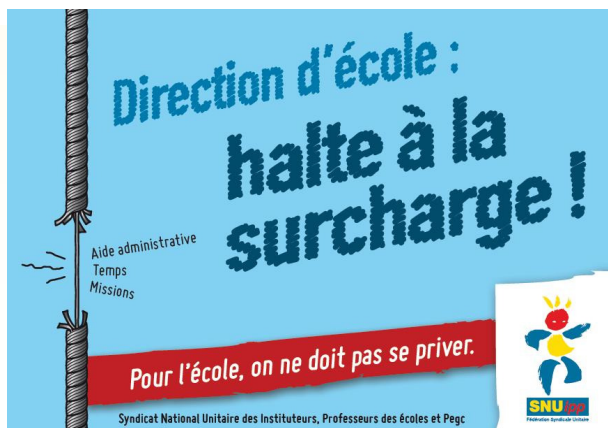
Depuis 2008 et l'attaque en règle des RASED par l'ancienne majorité, les personnels, les parents, les associations professionnelles – rassemblés au sein du Collectif RASED - attendaient avec impatience l'ouverture de discussions. Ces fiches ne concernent pas seulement des métiers mais aussi un dispositif, que nous avons voulu à la fois préserver, valoriser et en même temps faire évoluer. Le ministre annonce des re-crétions de postes, c'est une nécessité, nous serons exigeants pour que cela devienne effectif lors des cartes scolaires et des décisions de départs en formation CAPA-SH.

Le SNUipp continue de porter la création de postes en nombre suffisant pour la prise en charge et l'accompagnement des élèves en difficulté partout sur le territoire. Les réponses du ministère à ce sujet sont partielles et insuffisantes faisant seulement référence à la programmation des créations de postes prévue dans la loi d'orientation. Le SNUipp a réaffirmé la place du RASED dans l'école comme dispositif de prévention entre la banalisation et la médicalisation abusive des difficultés. Nous avons soutenu la nécessité de réaffirmer le rôle d'un dispositif spécifique dans un secteur défini au plus proche des enseignants et des élèves. A ce jour, la notion de « pôle ressource » doit être précisée. Le SNUipp-FSU a fait des propositions en ce sens. Il veillera notamment à ce que l'intervention du maître G ne se trouve pas réduite à la seule gestion des situations de crise. Le SNUipp a proposé au sein du collectif RASED la création d'un observatoire. Celui-ci permettra de suivre collectivement l'évolution des RASED. La circulaire ministérielle sur les départs en formation CAPA-SH, options E et G mais également ceux en DEPS seront des signes importants.

Le SNUipp a porté la demande d'un groupe de travail psychologues premier et second degré afin de mettre à plat les questions de statut, recrutement et de formation afin d'éviter une « mise en extinction » de la fonction dans l'école. Cette revendication est celle du groupe des 6 (ACOP-F, AFPEN, SFP, SNES-FSU, SNP, SNUipp-FSU).

Plus d'infos :

http://83.snuipp.fr/IMG/pdf/analyse_chantier_RASED.pdf



Chantier IPEMF

Le SNUipp-FSU a réaffirmé que la formation initiale devait constituer le cœur de l'activité des PEMF. Il est aussi intervenu pour que soit mentionnée l'appartenance aux équipes pluri-professionnelles de formation dans les ESPE et la possibilité de leur intervention dans les travaux de recherche. Il a alerté sur la multiplication des missions, sur le manque de coordination entre rectorat et ESPE. Le SNUipp-FSU a rappelé qu'il n'est pas possible d'aborder la question des missions sans faire mention du temps dégagé pour les assurer. Il a questionné le ministère sur cet aspect puisqu'il n'apparaissait pas de manière explicite dans les fiches-métiers. Les 2 heures d'information et de documentation personnelles ne reviendraient donc pas dans le temps de décharge de classe comme nous le demandions, mais resteraient dans les 108 heures. La seule dispense d'APC serait conservée, mais elle est passée de 60 à 36 heures annuelles.

La rémunération des PEMF n'était pas à l'ordre du jour, le SNUipp-FSU a cependant demandé que le régime indemnitaire des PEMF ne soit plus lié à l'exercice de certaines missions, mais à leur fonction et qu'il soit aligné sur celui des CPD-EPS et CP. Le ministère a répondu que le contexte budgétaire ne permettait pas de prévoir une augmentation pour les PEMF.

Le volume de décharge n'est pas mentionné, mais il serait question de conserver les 6h actuelles, même dans le cas de la réduction de la journée de classe à 5h20, soit 2 demi-journées sur 9 pour la formation (contre 3/9 avant 2008 et 2/8 depuis 2008).

L'indemnité de fonction est attachée au tutorat de fonctionnaires stagiaires et non à l'ensemble des missions qu'exercent les PEMF, ce qui risque d'exclure encore une partie des PEMF de cette indemnité.

Plus d'infos : http://83.snuipp.fr/IMG/pdf/analyse_chantier_PEMF.pdf

Chantier Conseiller(e)s pédagogiques

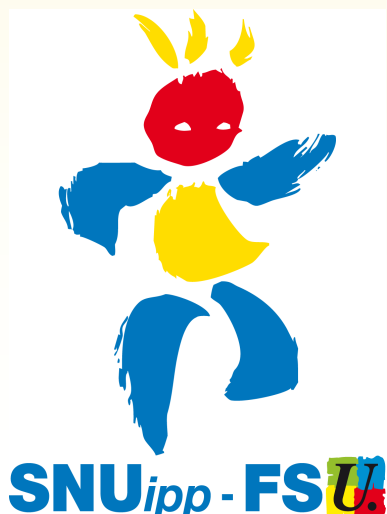
Ce que le SNUIPP-FSU a porté l'exigence d'un recentrage des missions de CPC sur les actions pédagogiques et de la prise en compte de la charge supplémentaire que représente la mise en place des réformes en cours.

Il a été entendu sur l'appartenance du CP à une équipe de circonscription et non « auprès d'un IEN » et sur le positionnement des actions en direction des stagiaires et néo-titulaires « dans le cadre des ESPE ».

Il a rappelé son opposition au GRAF qui entraînera la division et ne bénéficiera qu'à un nombre très limité de personnels et a porté la nécessité d'une revalorisation conséquente sous forme de NBI qui ne soit pas en dessous des indemnités des CPD-EPS.

Une revalorisation de 1000 euros : la rémunération annuelle accessoire qui est actuellement de 27 points de NBI (1 500 euros) sera fixée à 2 500 euros pour tous les conseillers pédagogiques (CPD EPS compris). Les CP bénéficieront d'un point supplémentaire dans le barème d'accès à la hors-classe comme les directeurs. Les fonctions de CP permettront l'accès au GRAF prévu dans le corps des PE. Les conditions d'accès à ce nouveau grade seront précisées dans le cadre d'un groupe de travail commun aux premier et second degrés.

Plus d'infos : http://83.snuipp.fr/IMG/pdf/analyse_chantier_CPC.pdf





Débattre, construire, agir !



Réunions d'info syndicale sur le temps de travail

Nous avons des devoirs mais aussi des droits.

Faisons les vivre !

Une attestation de présence sera remise à chaque participant afin qu'il puisse déduire ces 3 heures si elles sont effectuées durant un mercredi « libre ».

A l'ordre du jour : actualité éducative et sociale, réactions dans vos écoles et suites à donner.

Participez à la réunion de votre choix

Mercredi 22 janvier : 9h/12h école élémentaire Callas

Mercredi 29 janvier : 9h/12h mater. Rians

Mercredi 29 janvier : SEGPA/ULIS au collège

Django Reinhardt Toulon

Mercredi 5 février : 9h/12h Zunino 2 La Garde

Mercredi 12 février : 9h/12h Marrounié Ollioules

Mercredi 19 février : 9h/12h mater. La Lauve St Raphaël

Mercredi 12 mars : Hyères

Mercredi 12 mars : La Seyne

Mercredi 12 mars : Toulon

Mercredi 19 mars : Brignoles

Mercredi 26 mars : Cuers

Mercredi 2 avril : St Maximin

Mercredi 9 avril : réunion consacrée à l'ASH

Mercredi 16 avril : Sud Ste Baume

Mercredi 14 mai : Toulon

Mercredi 21 mai : Garéoult

NOUVEAU

NOUVEAU

NOUVEAU

NOUVEAU

Vous pouvez participer à 2 réunions de votre choix dans l'année scolaire.

Stage syndical ouvert à toutes et tous

« Quel autre projet pour une Ecole pour tous ? »

Jacques BERNARDIN

Président du GFEN.



Denis PAGET

Chercheur institut FSU.

Collège Genevoix Toulon

Le vendredi 21 mars

**Inscription avant le 21 février
au 04.94.20.87.33 ou snu83@snuipp.fr**

Lors d'une journée syndicale dans un autre département, voici les thèmes qui ont été développés par ces deux chercheurs :

« Finalités, valeurs et savoirs à l'épreuve des mutations de la société », « Le rapport à l'école des élèves des milieux populaires. L'école peut-elle réamorcer une démocratie en panne ? »

Face aux mutations de la société « qui pèsent lourdement sur l'école », le conférencier parle d'une « urgence de changement », que sera bien loin de permettre « l'usine à gaz » de la réforme des rythmes scolaires. Ces mutations recouvrent le statut de la jeunesse qui « confine à la catastrophe », dans l'injonction de faire des études, de s'insérer dans une société « sans ligne d'horizon, qui les laissent sur le carreau. Les CDD de moins d'un mois, y compris pour les plus diplômés », comme unique gage d'avenir. Ces mutations résident aussi dans un rapport à la nature qui s'efface, une relation inter-générationnelle problématique chargée de distorsions accrues. Les parents, plus particulièrement dans les milieux populaires, « ont le sentiment que dans ce monde du numérique, ils n'ont rien à transmettre ». La tendance est au repli dans un contexte fragilisé, la fonction familiale est moins socialisatrice et se tourne davantage vers l'école sur laquelle « pèse une tension très forte ». L'échec concerne davan-

tage les garçons, « un problème d'identité, qui ne préoccupe pas l'Education Nationale ». Denis Paget aborde « une culture de l'écran » ayant des conséquences importantes sur le rapport à l'écrit et à l'image « dont on n'a pas pris pleinement conscience ». La mutation passe également par le mouvement naturel de son métissage.

« Aujourd'hui on pense que c'est un problème alors que c'est une richesse, mais qu'on n'explique pas ». L'école campe sur l'anglais et l'espagnol sans tirer profit du gros élargissement linguistique de l'immigration.

La France championne des discriminations sociales

Si les collégiens parviennent presque tous jusqu'en 3ème ce n'est pas pour autant de la réussite avec le constat de « lacunes considérables. Les progrès sont en panne, si l'école a rattrapé des retards dans les années 80, en y regardant de près elle a creusé les écarts entre ceux qui réussissent et ceux qui échouent. La France est championne de la discrimination sociale, là où le diplôme des parents pèsent le plus sur celui des enfants ». L'école ne remplit donc pas sa mission d'égalité des chances. Une problématique qui se pose aussi en terme territorial. « La dérégulation

de la sectorisation conduite par les politiques de gauche et de droite ont produit des conséquences terribles d'homogénéisation notamment dans les collèges alors que plus il y a de mixité plus les gens modestes ont des chances de réussite sans nuire aux classes supérieures, bien au contraire. Des mesures draconiennes sont nécessaires sinon les indicateurs vont s'aggraver ». Le recul de la scolarisation des 15/19 ans depuis 1995 constitue un phénomène historique. « La notion extrêmement utilitaire de l'école a été renforcée en faisant perdre l'essentiel de l'émotion du savoir, de la conscience sociale, la formation de soi » pour laquelle les arts ont un rôle primordial. « C'est vital ». On a progressivement changé les objectifs de l'école : « Aider à grandir en structurant une personnalité. Ca on l'a oublié avec l'obsession des compétences, la tyrannie de l'évaluation. On en vient même à parler de compétences humanistes alors que c'est l'essence même de l'humanisme de ne pas être une compétence. C'est un vrai drame national cet effet prégnant de la course à l'employabilité, la rentabilité. Nous devons renouer avec une vision anthropologique de l'école sans quoi les jeunes deviendront plus aliénés que libres ».

Prochains stages :

« Manager ou servir ? Le travail enseignant » en Mai à Draguignan.

« Info carrière (Mouvement, échelons, etc) » en Mars à St Maximin et Ste Maxime.